



Réunion du 05/12/2024 à 17h Délégués de quartier

Présents :

- Commune de Pont-Saint-Esprit : Valère SEGAL – Maire, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA – adjointe aux Affaires sociales, aux Solidarités et à la Politique de la ville ; Jérôme CARMINATI – adjoint aux Travaux, à la Propreté ville, aux Bâtiments, à la Voirie et à l'Agriculture, Michel FEGER – conseiller municipal délégué à la Propreté urbaine et aux Travaux en régie, Marie-Laure FRENEIX – conseillère municipale aux Relations intergénérationnelles, Mireilla RAVELOSON – conseillère municipale à la Concertation citoyenne, au Conseil municipal des jeunes et à la Politique de la ville, Eloïse AUBOIRON – directrice générale des services, Julien BOUYOUC – responsable Sécurité du Territoire, Guillaume RAMIERE – directeur des services techniques, Ali AMMAD, Chargé de mission politique de la ville.
- Délégués de quartier : Jean-Pierre BRETON, Jean-Louis CHEVALIER, Véronique CONTI, Jean-Pierre FREYSSENET, Charlotte GILBERT, Nicole GRENET, Daniel IBANEZ, Fabien LEGENTIL, Erick MATHEVET, Natacha OLLIER, Françoise PEYRE, Ladislav SATRA, Viviane SCHRIVE, Christine SUSEC, Nathalie TORREZ, Jacques VERDIER, Nicolas VIALLET.

Excusés : Thierry BARRE, Jean-Claude CARMINATI, Nicole CASTANIER, Claude CONAN, Maryvonne DEREPPER, Maxime VIENS, Bernard SEU, Brice ROZIER

Absents : Jean-Jacques COLIN, Max CRAPOULET, Claude JOZION, Stéphane LORIC, Véronique MAMINE, Antoinette MASSELIN, Daniel MASSENAVETTE, Maëlle MIETTON, Laurent POUPARD, Robert PRAYER, Joël RICHARD.

La commune de Pont-Saint-Esprit souhaite redonner une place aux habitants dans le processus de participation à la vie locale. La collectivité relance ainsi la concertation citoyenne, en soutenant le développement et les échanges avec les délégués de quartier.

1- Rôles et missions des délégués de quartier

- Après des habitants :
 - transmettre les informations de la mairie
 - encourager l'expression des citoyens et faciliter la communication
 - développer le lien social, l'entraide et le partage
- Après de la municipalité :
 - faire remonter l'expression et les propositions des habitants de l'ensemble des secteurs

2- Présentation des délégués par quartier

Les délégués de quartier et les référents panneaux d'affichage sont répartis en 4 secteurs (inchangés) :

- Secteur 1 : Centre Historique
- Secteur 2 : Cazerne / Montplaisir
- Secteur 3 : Nord
- Secteur 4 : Sud

Le rôle des délégués de quartier est nécessaire. Ils assurent, d'une part, un lien permanent avec les habitants, les acteurs locaux et élus de la collectivité et d'autre part, concourent au bon fonctionnement du service public proposé aux administrés.

3- Articulation avec les services et les élus de la collectivité

La nouvelle équipe municipale en charge des quartiers :



Mireilla RAVELOSON
Conseillère Municipale déléguée à la
Concertation citoyenne, Quartiers
Conseil municipal des jeunes,
et Politique de la ville



**Vérah
RANDRIANASOLONANDRASANA**
Adjointe aux Affaires sociales,
CCAS, Solidarités,
Politique de la ville,
Associations caritatives



Claude CONAN
1^{er} adjoint au Protocole, Sécurité
civile et publique, Prévention, Lutte
contre les incivilités, Occupation
domaine public et Associations
patriotiques



Stéphane OUSTRIC
Conseiller Municipal délégué
à la Sécurité
et Concertation

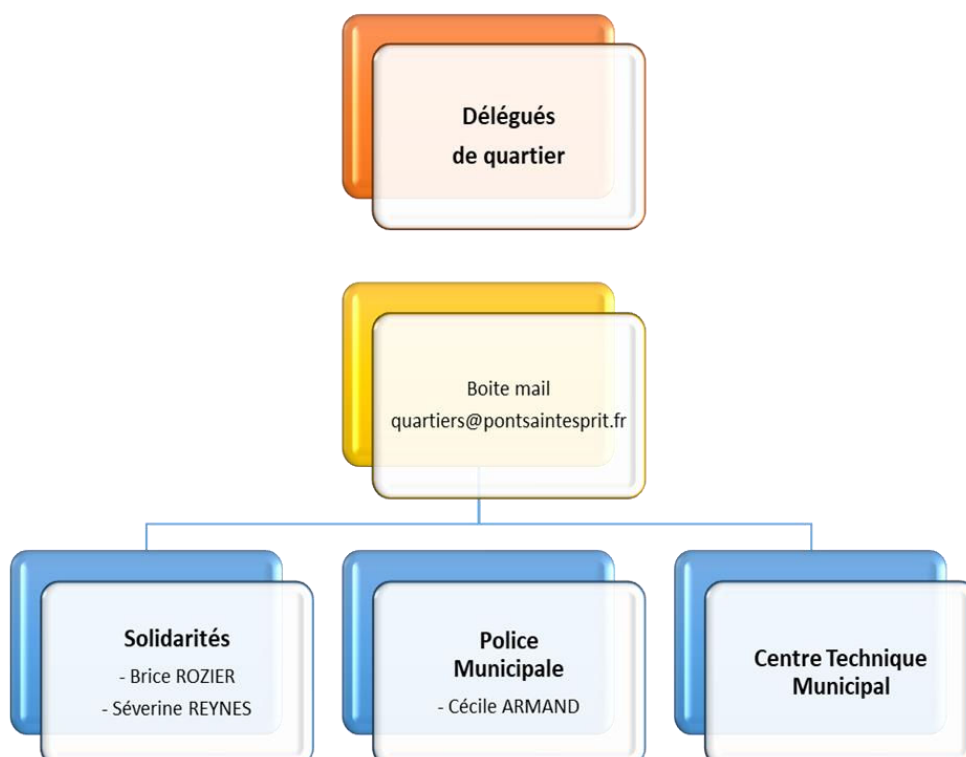


Jérôme CARMINATI
Adjoint aux Travaux, Propreté ville,
Bâtiments, Voirie
et Agriculture



Michel FEGER
Conseiller Municipal délégué
à la Propreté urbaine
et Travaux en régie

La procédure pour faire remonter les doléances des délégués de quartiers :



4- Perspectives

Deux réunions plénières se tiendront en juin et novembre et des réunions par quartier seront organisées à l'intérieur des secteurs :

Secteur	Quartier	Date visite	Lieu de rencontre
Centre Historique	Centre Ancien	26/02/25 à 18h	EVS l'Ancrerie
	Les Capucines	06/03/25 à 18h	Parking
	Les Tuillères	07/03/25 à 18h	Parking
Cazerne/Montplaisir	Collège George Ville	13/03/25 à 18h	Parking
	Cimetière	21/03/25 à 18h	Parking
Nord	Allée des Platanes	27/03/25 à 18h	Devant l'abri bus
	Résidence La Gonnet	28/03/25 à 18h	Devant la résidence
	Fontinalia	03/04/25 à 18h	Parking
Sud	Place d'Ornano	04/04/25 à 18h	Sur la place
	La Noria	10/04/25 à 18h	Sur le parking
	Hameau de Peyraube	11/04/25 à 18h	Entrée principale

D'autres réunions thématiques et/ou par territoire sont à envisager en fonction des demandes formulées par les délégués de quartier.

Une charte des délégués sera prochainement mise en place afin de clarifier les rôles et missions de chacun et de constituer un cadre de fonctionnement commun.

5- Points sur les projets en cours

a) Sécurité

Julien BOUYOUC, responsable du pôle Sécurité du territoire, a relayé un discours de Monsieur Claude CONAN, adjoint au Maire à la Sécurité, dressant un état des lieux des actions engagées et à venir par la collectivité sur plusieurs points :

Police Municipale

Après avoir réalisé un état des lieux de la commune sur la question de la sécurité, la nouvelle municipalité a voulu inverser la tendance et créer de l'insécurité pour le délinquant en renforçant la présence de la police municipale sur le terrain de jour comme de nuit.

Cela s'est concrétisé par :

- le recrutement d'un nouveau chef pour diriger le pôle sécurité, Monsieur Julien BOUYOUC,
- la restructuration du service de police municipale qui a vu ses effectifs accrus, afin de créer une brigade de nuit, que la présence sur le terrain soit effective et couvre une plus grande amplitude horaire. Le service couvre dorénavant une plage horaire allant de 07h à 03h du matin, sur quatre jours et bientôt, dès que les derniers recrutements seront effectifs, sept jours sur sept,
- la redéfinition des missions de la police municipale, en concertation avec la brigade de gendarmerie, afin de s'adapter à la délinquance, mais également à la problématique posée par les dépôts sauvages,
- la création d'un numéro unique dédié à la sécurité et aux dépôts sauvages : 04.66.39.65.63. Les appels sont réceptionnés par un opérateur du centre de vidéoprotection qui engage immédiatement une patrouille.

Brigade environnement

La brigade environnement, en coordination avec les équipes du centre technique municipal, recense, vérifie, et traque les dépôts sauvages. Elle intervient également sur les lieux d'un dépôt signalé par une patrouille de la police municipale, ou d'un citoyen. Une équipe est systématiquement dépêchée sur le lieu de dépôt et – après les

constatations d'usage destinées à identifier l'auteur – s'assure de l'enlèvement dans la journée du dépôt par les services du centre technique municipal.

À cela s'ajouteront deux caméras mobiles à partir du 17 février 2025.

Le positionnement de la brigade environnement a été revu avec une implantation dans un poste de proximité dans le centre ancien, Place de l'Ancre. Ils ont été récemment dotés de deux VTT électriques afin que leurs actions soient encore plus efficaces et dissuasives. Des patrouilles sont programmées dans le secteur 1.

Chaque mois, un tableau des actions est communiqué pour information aux Spiripontains.

Centre de vidéoprotection

Le centre de vidéoprotection assure une surveillance en temps réel grâce à des opérateurs, au bénéfice des citoyens, mais également des patrouilles de la Police Municipale et de la Gendarmerie Nationale.

L'implication et l'action coordonnée de tous ces services ont permis le démantèlement de plusieurs points de trafic de drogue, l'arrestation et l'incarcération d'une quinzaine de délinquants pour trafic de stupéfiants et même meurtre.

Les services de nuit – qui ont débuté en novembre – participent activement à la recherche et à la traque des points de *deal* et des auteurs de méfaits en tous genres. Des actions communes gendarmerie – police sont régulièrement mises en œuvre.

Afin d'améliorer l'efficacité du centre de vidéoprotection, un audit a été réalisé et vient d'être finalisé. Un dossier a été monté demandant l'implantation et le positionnement de nouvelles caméras et sera présenté lors d'une commission en préfecture du Gard le 14 décembre. S'il est accepté en l'état, une trentaine de caméras viendra s'ajouter aux existantes. Elles couvriront toutes les entrées et sorties de la commune, tous les établissements scolaires et les points névralgiques de la commune et du centre ancien.

Ces caméras seront implantées progressivement en tenant compte des priorités fixées et de l'état des finances.

Dispositif Participation Citoyenne

Le dispositif Participation Citoyenne sera réactivé, en concertation avec la gendarmerie, dans tous les quartiers de Pont-Saint-Esprit pour lutter contre les cambriolages et autres vols contre les biens.

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le CLSPD est en train d'être relancé. Il s'agit de mettre autour de la table toutes les énergies :

- l'État, par la représentation à ce conseil d'un représentant du préfet,
- le procureur de la République ou l'un de ses substituts,
- l'Éducation nationale, par les directeurs et les principaux des établissements scolaires,
- la Gendarmerie nationale,
- les divers acteurs sociaux dont le Conseil départemental,
- les bailleurs sociaux,
- les entreprises de transports collectifs.

b) Eclairage public

Du retard a été cumulé, mais la situation s'améliore.

c) Compostage

Trois sites de compostage ont été mis en service sur la commune et accessibles principalement par les habitants du centre ancien :

- à proximité du Stade des Enfants du Rhône
- à l'entrée du parking de la résidence des Tuillières
- Place Pitot

Pour accompagner cette installation auprès des habitants du centre ancien et des Tuillières, une campagne d'information et de sensibilisation a été menée fin novembre comprenant, d'une part, une action de « porte

à porte » menée par l'association Gard O Climat et, d'autre part, une réunion publique qui s'est déroulée le jeudi 5 décembre à 18h30 à la salle des fêtes.

L'entretien des composteurs est assuré par des référents composteurs bénévoles et formés en lien avec les services municipaux. Le compost, arrivé à maturation, pourra être récupéré par les administrés et les associations, ou bien être utilisé pour les besoins des plantations de la commune.

6- Points divers

Points remontés par les délégués de quartiers	Réponses apportées par les services municipaux
Etat d'avancement du Projet Pédibus	L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Notre-Dame sera prochainement contactée pour savoir si elle est toujours motivée par ce projet. Le cas échéant, un point sera fait avec les Services Techniques pour inclure ces travaux dans le cadre du projet éco-citoyen de la politique de la ville. Etat d'avancement au 07/02/25 M. VIALLET, délégué de quartier du centre historique, à l'origine du projet, a informé la commune que l'APEL Notre-Dame n'avait pas budgétisé d'action Pédibus pour cette année scolaire.
Manque d'informations sur les festivités sur certains panneaux d'affichage	Le service communication de la Mairie envoie tous les mois les affiches aux référents panneaux d'affichage. Toutefois, certains quartiers n'ont pas de référents : - Chemin du Colombier - Place St Vincent de Paul - Allée des Pins - Chemin des Sources
Manque de panneaux d'affichage (cassés, absents ou mal placés)	Un état des lieux des panneaux a été fait. Il manque : → 1 panneau Lotissement Les Cyprelles à côté du bloc de boîtes aux lettres. → 1 panneau Impasse du Four à Chaux, côté route de St-Paulet-de-Caisson : anciennement fixé sur l'abri conteneurs. Etat d'avancement au 07/02/25 : Les panneaux sont en commande et seront installés dès réception
Proposition d'installer des caméras de vidéosurveillance près de l'école Notre-Dame	L'école Notre Dame, comme les autres établissements scolaires de la commune, fait partie des sites choisis pour recevoir une couverture de la vidéo protection. L'implantation est prévue en 2026 voire 2027, la priorité pour les élus étant les caméras et lecteurs de plaques sur les entrées et sorties de la commune avec une installation en 2025.
Déchets sauvages réguliers au niveau du Pont des Ânes	Les agents de la Brigade Environnement se positionneront plus régulièrement sous le Pont des Ânes. Ce site sera couvert par la vidéoprotection par une caméra fixe (installation d'une caméra place Pitot en 2026 ou 2027) qui prendra en compte la partie basse de la rue Bruguier Roure.

Points remontés par les délégués de quartiers	Réponses apportées par les services municipaux
Encombrants parfois retirés plusieurs semaines après la demande (propos relativisé par d'autres délégués de quartier).	Encombrants : Délai de 3 semaines entre la demande effective de l'administré et le retrait des encombrants. Toutefois, à la suite de dégradations sur les véhicules de la mairie, les services municipaux ont pris du retard, d'où un allongement ponctuel de ce délai à 6 semaines. Tout est rentré dans l'ordre actuellement. Déchets verts : Délai de 1 à 3 semaines entre la demande effective de l'administré et le retrait des déchets verts. Dès validation de la demande, l'enlèvement se fait dans la semaine. Ces délais sont fonction de la période : au printemps et à l'automne, il y a une forte demande donc les délais sont allongés. Depuis décembre, les services municipaux peuvent traiter 1 demande de plus par jour sur la tournée des agents (donc 8 demandes traitées par jour au lieu de 7).
WC municipaux parfois sales	Les WC sont nettoyés régulièrement. Cependant certains sont très fréquentés et il n'y a pas suffisamment d'agents à la propreté ville pour augmenter la fréquence du nettoyage. Ils sont contrôlés généralement tous les jours, et <i>a minima</i> 2 fois par semaine, et ils sont nettoyés.
Panneaux de signalisation parfois déteints / cachés	Une remise à jour est en cours : - Signalisation verticale et horizontale routière - Début d'une campagne de peinture routière qui devrait se terminer mi-février Etat d'avancement au 07/02/25 : le traçage est réalisé, ainsi qu'une bonne partie de la signalétique. Les changements se feront au fur et à mesure de l'état des panneaux.
Dos d'âne trop haut Rue du Major Laurent Soler	La conformité d'un ralentisseur est de 10 cm de haut avec une tolérance de plus ou moins 1 cm, 3 m de long (et la peinture routière adéquat). Après vérification des services, 2 ralentisseurs sur 3 dans la Rue du Major Laurent Soler sont hors normes. Concernant la tranchée en creux derrière le ralentisseur décrite par la déléguée de quartier : un recours auprès de l'entreprise pourra être fait dans le cadre du contrôle 9 mois après les travaux.